



# COMMUNE DE LES ANCIZES-COMPS

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 OCTOBRE 2023

### À 19 heures salle du Conseil

**PRESENTS CM** : Didier MANUBY, Isabelle MEGE, Fernand ANTUNES, René MASSON, Hélène COURTADON, Alexis ROSSIGNOL, Annie GARRACHON, David BRUNET, Rémy LAMYRAND, Jacques MOREAUX, Philippe JOUBERTON.

**EXCUSES/POUVOIRS** : Carole FALKENAU, Amel EL MANDILI (procuration Hélène COURTADON), Thierry MEUNIER (procuration Fernand ANTUNES), Ludovic BERNARDIN (procuration Didier MANUBY), Raquel FERREIRA, Isabelle THAUVIN (procuration Alexis ROSSIGNOL).

**Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.**

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu du 26 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNÉES AU MAIRE**

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

MANDAT	ORGANISME	OBJET	MONTANT
727	MAY YANNICK	Plomberie/Sanitaire Cabane Chasseur	596.20 €
805	AT OPTIMAT 63	Bungalow	426.31 €
813	VACHER	Réparation Tondeuse ISEKI	4 225.84 €
827	CHARVET	GNR (Voirie)	1 985.96 €
831	RICOH	Entretien photocopieur	1 447.22 €

### **2. TRAVAUX :**

#### **VOIRIE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les inscriptions sur les panneaux directionnels sont à certains endroits de plus en plus effacées.

Il propose de faire une commande de panneaux directionnels auprès de la Communauté de Communes CSM sur le budget alloué à la signalisation.

### **BATIMENTS COMMUNAUX:**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il faut identifier les bâtiments restants à isoler.

Il est nécessaire de profiter du Fonds vert de l'Etat afin d'isoler les bâtiments communaux dans le cadre de cette aide aux communes.

Il s'agit de terminer le chantier des baies de l'école maternelle côté sud, les fenêtres de la poste et la porte d'entrée de l'ancienne école élémentaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De demander des devis auprès des entreprises,
- De solliciter une subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds vert,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette demande.

### **ROND POINT DE LA BROUSSE:**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du point d'avancement des travaux du rond-point de la Brousse.

La réalisation des trottoirs sera effectuée avec revêtement couleur ocre en sable bétonné. La mise en place du rond-point et des ilots directionnels nécessitera la fermeture momentanée de la route les 02 et 03 novembre pour effectuer l'enrobé

### **CAMPING PMR :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un point sur l'accessibilité de l'accueil et des sanitaires sur le haut du camping.

Les devis des entreprises sont très élevés pour une modification du bâtiment des sanitaires. Désormais, il convient de se poser la question de la réhabilitation ou de la construction neuve. Des nouveaux chiffrages sont en attente.

## **3. PROJETS :**

### **PROJET MAIRIE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du point d'avancement des travaux de la future mairie.

Les travaux du plaquiste sont terminés. Les joints de placo sont en cours.

- Problème de réalisation avec l'entreprise des façades.
- Il reste les sols, les peintures et les aménagements.
- La fin des travaux devrait se situer en début d'année prochaine.
- La place devant la nouvelle mairie sera aménagée en plusieurs phases.

### **PROJET MAISON DE SANTE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du point d'avancement des travaux de la future maison de santé.

- Zone N° 1 : Les cloisons sont terminées et la peinture intérieure réalisée.
  - Zone N° 2 : Pose des murs et de la toiture,
- En parallèle, les entreprises d'électricité et de chauffage/sanitaires avancent à bon rythme.

## **4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :**

### **FPIC, PREVISIONS BUDGET 2024 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un point financier sur les subventions et sommes à prévoir au budget en 2024.

- FPIC : (36 000.00 €)
  - Récupération de **11 000.00 €** sur FPIC 2023

- FIC :
  - FIC du CD 63 : enveloppe de **156 000.00€**. Proposition de la mettre à disposition du projet Scolaeé de l'école élémentaire,
- Budget 2024 : (Chiffrage non définitif, prévisions à faire)
  - Voirie cités La Brousse: 12 000.00 €
  - Archivage : 21 000.00 €
  - OPAH Petites villes de demain : 15 000.00 € sur 3 ans (sommes à préciser selon décision du Conseil municipal)

### **MISE EN PLACE NOUVEAUX SYSTEMES DE TELEPHONIE/INTERNET**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place du nouveau système de téléphonie / Internet fibre.

L'installation a été effectuée à la mairie actuelle et sera réalisée à l'école maternelle avec mise en place de la fibre.

Des téléphones d'urgence avec appel 112 des secours seront installés dans les salles communales.

La demande d'installation de la fibre est demandée pour la Maison de Santé en cours de construction.

### **ASSURANCES VEHICULES :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le courrier de notre assurance la SMACL concernant la flotte automobile.

Monsieur le Maire informe qu'une consultation est en cours auprès des compagnies d'assurances : MMA, ALLIANZ, SMACL et GROUPAMA

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De permettre à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette consultation.

### **CONCESSIONS CIMETIERES :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs des concessions des cimetières de la commune qui date d'environ quinze ans.

Un tableau comparatif avec les communes de la même strate a été effectué.

Le prix des concessions est de 31 Euros / m2

Le prix d'une case de columbarium est de 300 Euros.

Les prix de la commune des Ancizes Comps des concessions (perpétuelles) et des cases de columbarium (50 ans) sont nettement inférieurs aux autres communes interrogées.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'augmenter le tarif des concessions perpétuelles à 80 euros le m2
- D'augmenter le tarif des cases de columbarium à 500 euros pour 50 ans.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents concernant ces décisions.

## **5. PERSONNEL :**

### **ADJOINTS TECHNIQUES :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un adjoint technique a été recruté en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un recrutement supplémentaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'envoyer un appel à candidature pour un emploi d'adjoint technique.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce recrutement.

## **CONTRAT COLLECTIF PREVOYANCE :**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Depuis le 9 juillet 2021, les employeurs publics et les organisations syndicales peuvent conclure des accords collectifs applicables aux agents publics dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire, et notamment pour la garantie Prévoyance.

Afin de prendre en compte les dispositions évoquées par l'accord collectif national du 11 juillet 2023 dans le domaine de la protection sociale complémentaire, le Centre de Gestion propose d'entamer les démarches de négociation collective en vue de la conclusion d'un accord collectif local, préalable nécessaire au lancement d'un contrat collectif à adhésion obligatoire dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour la garantie prévoyance.

Les organisations syndicales représentatives vont être sollicitées pour l'ouverture d'une négociation collective dans le domaine de la prévoyance.

L'accord collectif est réputé valide à condition d'être signé par l'autorité territoriale et par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives ayant recueilli, à la date de signature de l'accord, au total au moins 50 % des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles organisées au niveau duquel l'accord est négocié.

La collectivité a la possibilité de mandater le Centre de gestion pour négocier et conclure un accord collectif, mais celui-ci ne sera valide qu'à la condition d'être approuvé préalablement par l'assemblée délibérante.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour procéder, au nom de la collectivité/établissement public, à une négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de la conclusion d'un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire – garantie prévoyance.

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L221-1 à L227-4 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-904 du 7 juillet 2021 relatif aux modalités de la négociation et de la conclusion des accords collectifs dans la fonction publique,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'étudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire - garantie prévoyance,

- Décide pour cela de donner mandat au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin :

qu'il procède à la négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de conclure un accord collectif adapté aux besoins des collectivités mandataires dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire et plus spécifiquement sur la garantie prévoyance ;

qu'il informe ces collectivités des caractéristiques de l'accord collectif,

- Précise que la validité de cet accord collectif et son application au sein de notre collectivité/établissement est subordonnée à son approbation par l'assemblée délibérante dans un second temps, et qu'à cette condition l'accord sera signé.

## **6. AFFAIRES FONCIERES :**

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN : PARCELLES AZ 172 –362 – 365 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Prémption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil Municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles qui sont cadastrées AZ 172 –362 - 365 d'une superficie totale de 512 m<sup>2</sup> avec habitation. Le prix de vente est fixé à **21 000.00€**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de ne pas user du droit de préemption urbain,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente,

#### **PETITES VILLES DE DEMAIN/ OPERATION OPAH :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat OPAH dans le cadre des Petites Villes de Demain.

Monsieur le Maire explique que dans ce cadre, il serait demandé d'inscrire au budget 2024 la somme de 15 000.00€ renouvelable 2 fois sur 2025 et 2026 pour alimenter cette opération de rafraîchissement et remise aux normes des bâtiments du centre bourg.

Pour les autres secteurs et notamment les villages, il s'agira d'actionner le PIG (Programme d'Intérêt Général) du CD 63 pour solliciter des aides à la rénovation.

Le Conseil municipal, après vote :

Pour : 14 Contre : 0, Abstention : 1

- Décide d'inscrire au budget 2024 la somme de 10 000.00€ dans le cadre de l'opération OPAH,
- Décide d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette demande.

#### **TERRAIN ER (emplacement réservé) /ACQUISITION PAR LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier reçu d'un propriétaire concernant son terrain situé à la Croix Mallet.

Il demande à la commune d'acquiescer la parcelle cadastrée AL 160 de 1190 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est un Emplacement Réservé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De permettre à Monsieur le Maire de faire évaluer ce terrain par les services des Domaines.

## **7. ASSAINISSEMENT :**

### **TRAVAUX ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement des travaux qui s'achèvent sur les secteurs suivants : le Boucheix, les Combes, la Brousse.

Il informe également de l'épandage des boues de l'ancienne station de Tournobert qui est en cours, mais qui pose problème par rapport à la masse des matières peu liquides.

## **8. ASSOCIATIONS :**

### **DIVERS ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des animations réalisées et à venir sur la commune :

- Soirées cabaret organisée par la troupe du Foyer Rural à la salle du Foyer Rural du 19 au 21 octobre 2023,

- L'exposition de peintures en partenariat avec l'Oracle à l'Office de Tourisme jusqu'au 31 octobre 2023,
- Le Trail des Combrailles le dimanche 29 octobre 2023 à Comps organisé par le Comité des Fêtes de Comps,
- L'Assemblée générale de la troupe du Foyer Rural,
- La traditionnelle Foire du 11 novembre 2023 – 8h/14h organisée par le nouveau Comité des Fêtes Les Ancizes Anim',
- Le calendrier des manifestations,
- Le Marché de Noël les 16 et 17 décembre 2023 organisé par le nouveau Comité des Fêtes Les Ancizes Anim',
- La décoration de Noël, Le Village du Père Noël et la Tombola « Boite aux lettres du Père Noël » mis en place par la municipalité pour les enfants

## **9. COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS :**

### **SIEG : ROND POINT DE LA BROUSSE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des travaux sur le secteur des cités de la Brousse.

Les travaux d'enfouissement sont quasiment terminés. Il reste les branchements téléphoniques à réaliser et la couche de revêtement de la voirie.

### **SYDEM :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise aux normes de la déchèterie. La DREAL met en demeure le SYDEM d'effectuer des travaux pour contenir les eaux sales de la déchèterie en cas d'incendie ou d'inondations.

En cas de sinistre, des eaux doivent être de garder dans la déchèterie ou doivent être récupérées dans un bassin prévu à cet effet.

Le SYDEM n'ayant pas suffisamment d'espaces à l'intérieur de l'enceinte, le Maire propose au Syndicat de conventionner un espace à côté de la lagune.

Les deux collectivités doivent rédiger une convention commune.

## **9. QUESTIONS DIVERSES :**

### **PROJET SCOLAE:**

Une réunion sera organisée sur le montage financier du projet Scolaeé, elle aura lieu le lundi 13 novembre à 9 heures 30.

### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEDECIN :**

Un nouveau médecin s'est installé le 30 octobre 2023 dans la maison CHEFDEVILLE au sein du local de la PMI en attendant la fin de la construction de la Maison de Santé.

### **EDITION DU BULLETIN MUNICIPAL :**

Madame Isabelle MEGE informe l'assemblée de l'état d'avancement de la maquette du bulletin municipal.

### **ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 NOVEMBRE 2023 :**

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine assemblée communale aura lieu le 17 novembre 2023 à 18 heures.

### **PEINTURE PILON :**

2 couches de peinture seront nécessaires. Nos agents techniques s'en chargeront.

Monsieur René MASSON informe l'assemblée qu'un devis a été demandé à Studio Id Clic (entreprise locale) pour la réalisation d'un pupitre d'informations.

### **PPI BARRAGE DES FADES LE 15-11-2023 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que La Préfecture du Puy-de-Dôme va procéder à un exercice obligatoire de mise en œuvre du plan PPI (Plan Particulier d'Information) du barrage des Fades et de la disposition ORSEC Risque Inondation.  
Cet exercice aura lieu le mercredi 15 novembre 2023 prochain.  
Une communication sera faite auprès des habitants pour les informer.

#### **VIGIPIRATE :**

Le Maire et Mme Isabelle MEGE adjointe se sont rendus dans les écoles lors la minute de silence observée le 16 octobre à 14h00 suite au décès tragique du professeur du lycée d'Arras victime d'un attentat. L'ensemble du Conseil municipal manifeste son soutien à la communauté éducative dans ces circonstances dramatiques.  
Madame Isabelle MEGE Adjointe informe l'assemblée de la rédaction et diffusion d'une note de service relative au plan Vigipirate renforcé Risque Attentat.  
Des affichettes d'informations seront apposées dans les bâtiments et lieux publics.

#### **SIRB :**

Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Mme Annie GARRACHON Conseillère Déléguée élue vice-présidente au SIRB (syndicat de la retenue des Fades Besserve).  
Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du SIRB sollicitant la sortie de la commune de SAINT-OURS-LES-ROCHES du SIRB.  
Le Conseil municipal décide de surseoir.

#### **PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :**

Monsieur Jacques MOREAUX demande à l'assemblée s'il a été évoqué de poser des panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge. M. Le Maire explique que ce point a effectivement été évoqué avec la société Aubert & Duval.

#### **COMMISSION DES FINANCES :**

Monsieur Rémy LAMYRAND fait le compte-rendu de la dernière commission des finances de la Communauté de Communes.